



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2021-12-01

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2021

Le neuf décembre deux mil vingt et un, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PARDOUX-SOUTIERS, légalement convoqué le trois décembre deux mil vingt et un, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Johann BARANGER, Maire.

Etaient présents : Johann BARANGER, Pascal POUBLANC, Jean Luc GUINARD, Emmanuel ROUSSELOT, Marie-France TALINEAU, Guillaume BONNIN, Martin MOREAU, Audrey RIGAUDEAU, Joël BONNET, Lydie BARATON, Annie MARSAULT, Jacky FAVREAU, Patrick CLISSON, Sophie BARIBAUT, Nathalie GEFFARD, Marie-Sandrine GIRARD.

Absents excusés : Sophie AUGER a donné pouvoir à Emmanuel ROUSSELOT
Laura LUSSEAU a donné pouvoir à Jean-Luc GUINARD
Anthony PEIGNON, Karine MORIN

Absents non excusés : Éric CATHELINEAU, Patrice NIVAUT, Karine OLIVIER

Secrétaire de séance : Lydie BARATON, assistée de Pascaline DREILLARD, Secrétaire Générale.

Approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 8 novembre 2021

Aucune remarque n'étant portée, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 8 novembre 2021, avec :

- 17 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

INSTANCES : présentation des travaux des commissions communales et intercommunales

Pascal POUBLANC, représentant la commission « Environnement-Développement Durable » ; détaille les derniers dossiers, concernant le projet environnemental « zones humides » d'une durée 3 ans, avec trois associations GODS (Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres), DSNE (Deux-Sèvres Nature Environnement) et le CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement), autour des mares et des zones humides (aménagement à vocation pédagogique et ateliers pour les habitants et les écoles). Le projet coûterait à la Municipalité la somme de 20 000 euros, pour les 3 ans, financé à hauteur de 60%.

Il relate également une réunion, concernant le bilan de Natura 2000, avec la recherche de présence des écrevisses à pattes blanches. Il fait état également de la présence des castors européens, adorant les peupliers près des berges et pouvant causer des dégâts. L'espèce étant protégée, une communication se fera auprès des propriétaires forestiers, pour assurer un vivre ensemble équilibré.

Guillaume BONNIN, représentant la commission « Économie-Développement Local », précise le contenu des derniers travaux de la commission communale du 9 novembre dernier et notamment le marché de Noël du 19 décembre prochain, organisé cette année par les artisans-commerçants de la commune, dont la mairie sera le partenaire logistique. Par ailleurs, une rencontre avec la Chambre des Métiers de l'Artisanat (CMA) et la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) a eu lieu le 29 novembre afin d'évoquer l'avenir possible de l'Espace Paul Pelletier.



INSTANCES : présentation des travaux des commissions communales et intercommunales (suite)

Lors de la dernière commission intercommunale « Economie » du 7 décembre, a été validée la prochaine création d'une application « LaCarte », outil de communication commerciale pour les entreprises du territoire communautaire.

Les achats de parcelles disponibles sur la zone intercommunale de la Croix des Vignes se poursuivent (effectives ou en cours de finalisation pour 3 entreprises du secteur), malgré le renoncement d'une quatrième entreprise dernièrement. Il ne reste plus que 2 parcelles disponibles sur cette zone.

Enfin, est évoquée l'entreprise POITOU-DECORS, qui a récemment décroché une commande du Château de Versailles, pour la restauration des jardins du Trianon. Volutes et ellipses, fabriquées sur St-Pardoux-Soutiers, orneront bientôt les jardins versaillais. L'entreprise, en plein développement et comptant actuellement 30 salariés, a été rachetée par M. et Mme MOUTHON en début d'année 2021. Une visite des ateliers a été organisée avec les élus dernièrement. La commune va d'ailleurs faire appel à l'entreprise pour la future signalétique du cimetière. Un article sur l'entreprise est également prévu dans le prochain bulletin municipal de janvier.

Monsieur Jacky FAVREAU entre dans la salle. L'Assemblée compte désormais 18 votants.

Jean-Luc GUINARD, représentant la commission « Voirie-Bâtiment-Cimetière » ; apporte un complément d'informations, sur les travaux de Château Bourdin et sa dernière réunion de chantier, mardi 14 décembre. A Soutiers, l'entreprise BONNEAU va s'occuper du cheminement dans le bourg et le dos d'âne dans la rue du Val de Flore.

A la Pétraudière, à Saint-Pardoux, la maison proche du péril et appartenant à un particulier a été démolie. La Municipalité a déjà émis le souhait, par voie de délibération, lors du conseil municipal du 8 novembre 2021, d'acquérir cette parcelle. Une date de signature est à fixer chez le notaire.

Une question est posée concernant la pose du candélabre, près de la Bazonnaire. L'installation se fera au mois d'avril 2022, par l'entreprise Gef TP.

Emmanuel ROUSSELOT, référent à la commission « Bâtiments-Logements », fait état du choix de l'artisan menuisier pour le remplacement de porte, dans les 4 logements communaux. Les travaux sont en cours au presbytère de Saint-Pardoux. Un contact, avec le CRER, a été pris pour des aides sur la rénovation énergétique, pour l'ensemble des bâtiments et des locatifs communaux. Le sujet sera étudié plus précisément, prochainement.

Joël BONNET intervient pour expliquer le contenu d'une réunion d'informations sur la prise en compte de la biodiversité dans les documents d'urbanisme, à laquelle il a participé à Airvault. Il précise que la biodiversité peut être prise en compte au début de tout projet structurant.

Monsieur le Maire intervient en précisant que notre PLUi va être évalué, courant 2025 et que c'est une thématique qui pourrait être prise en compte dans la révision.

Audrey RIGAUDEAU, référent au Conseil Municipal des Jeunes, relate la commémoration du 11 novembre et le plaisir de l'ancienne et la nouvelle génération à être ensemble. Chacun a trouvé sa place, avec une répétition la veille avec Monsieur le Maire, pour appréhender le protocole spécial.

Elle relate également la journée bricolage, le samedi 27 novembre, avec Mathilde LOURENCO et la confection de décorations Noël, qui vont être posées cette semaine au pied des sapins, à l'extérieur et dans le bourg de Saint-Pardoux.



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2021-12-01

BATIMENTS : Convention de mise à disposition des bâtiments de l'école publique

Une mise à disposition gratuite, au profit de la communauté de communes Pays Sud Gâtine, avait été acté, courant 2010, lors du transfert de la compétence communale « école » vers l'entité intercommunale.

Depuis la fusion des trois communautés de communes, au 1^{er} janvier 2017, cet accord n'avait pas été réactualisé. Ainsi, le bureau municipal propose à l'Assemblée une nouvelle convention pour l'entretien, le fonctionnement des équipements de l'école publique du Lavoir, dans les mêmes termes que l'accord précédent.

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la réactualisation de la convention de mise à disposition gratuite des locaux de l'école publique, au profit de la communauté de communes Val de Gâtine, avec :

- 18 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

TRAVAUX : Dossier de consultation des entreprises – La Francette – Soutiers

Monsieur le Maire détaille l'analyse des plis pour les entreprises ayant répondu à l'appel d'offres pour la réhabilitation de la maison 'Francette', à savoir :

- Lot 1 : démolitions / gros œuvre : entreprise retenue Frafil : 171 684,09 €
- Lot 2 : charpente = infructueux / consultation simple
- Lot 3 : couverture Tuile : renégociation
- Lot 4 : menuiserie extérieure aluminium : Moynet Alu : 42 573,70 €
- Lot 5 : plâtrerie – menuiserie intérieure : Pilet GINGREAU : 71 005,95 €
- Lot 6 : revêtement de sol : Motard : 27 000,00 €
- Lot 7 : peinture : Pierre GIRARD : 6 285,86 €
- Lot 8 : électricité : Guyonnaud-Audebrand : 28 294,49 €
- Lot 9 : Plomberie : Sabourault : 29 165,97 €
- Lot 10 : VRD : renégociation

En lien avec le maître d'œuvre, les lots 2, 3 et 10 vont être renégociés auprès des entreprises qui ont répondu à l'appel d'offres. Une consultation simple sera faite auprès de 3 prestataires pour le lot 2 actuellement infructueux.

Ainsi, dans le présent, Monsieur le Maire sollicite l'Assemblée pour valider la solution la mieux-disante pour les lots 1, 4, 5, 6, 7, 8 et 9.

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la proposition d'analyse des plis du marché de travaux de la Francette à Soutiers, pour les lots préalablement cités, avec :

- 18 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2021-12-01

TRAVAUX : Dossier de consultation des entreprises – La Francette – Soutiers (suite)

Monsieur le Maire précise que la Région vient d'octroyer à la Municipalité une nouvelle subvention, d'un montant de 50 000 euros. Un total d'environ 400 000 euros de subventions va permettre de venir compenser le coût global des travaux, à hauteur de 70% environ.

TRAVAUX : Validation avant-projet définitif – Maison des Assistantes Maternelles – Saint-Pardoux

Une nouvelle réunion de travail a eu lieu, le vendredi 3 décembre, pendant laquelle le maître d'œuvre, BTConseil, a présenté un nouvel avant-projet définitif, qui englobe l'achat récent, par la Municipalité, du terrain attenant (trois garages, Route des Bois).

Ainsi, le bureau municipal a étudié le nouvel estimatif des travaux et le projet technique de la maison des assistantes maternelles. L'Assemblée propose le lot « agencement » en variante, dans le dossier de consultation des entreprises, ces travaux pouvant être à la charge des occupantes du bâtiment construit.

▪ LOT TERRASSEMENT + AMENAGEMENT EXTERIEUR : 36 900 €	
▪ GROS ŒUVRE : 104 200 €	
▪ LOT CHARPENTE BOIS : 22 500 €	
▪ LOT RAVALEMENT : 17 500 €	
▪ LOT COUVERTURE : 22 500 €	
▪ LOT MENUISERIES EXTERIEURES ET INTERIEURES : 25 100 €	
▪ LOT CLOISONS SECHES : 37 300 €	
▪ LOT CARRELAGE FAIENCE : 11 500 €	
▪ LOT PLOMBERIE + CHAUFFAGE : 24 500 €	
▪ LOT ELECTRICITE : 12 500 €	
▪ LOT PEINTURE ET SOL PVC : 13 000€	
▪ LOT ENSEIGNE : 1 500,00 €	
▪ LOT NETTOYAGE : 2 000,00 €	
▪ LOT AGENCEMENT : 19 000 €	
TOTAL travaux HT : 350 000 €	

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la proposition de l'avant-projet définitif, pour la construction de la Maison des Assistantes Maternelles à Saint-Pardoux, avec :

- 18 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2021-12-01

TRAVAUX : Prestation maîtrise d'œuvre – Maison des Assistantes Maternelles – Saint-Pardoux

En complément de la validation de l'avant-projet définitif, le maître d'œuvre, BTConseil, a présenté au bureau municipal une nouvelle proposition de sa prestation, incluant les modifications techniques et financières dernièrement actées.

Ainsi, la prestation de maîtrise d'œuvre s'évalue dorénavant à la somme de 28 315 euros HT pour BTConseil, pour un montant de 3 780 euros HT pour la prestation architecte et pour 3 850 euros HT, pour l'étude béton réalisée par ETIS.

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la proposition d'avenant numéro 1, à la prestation de maîtrise d'œuvre formulée par BTConseil, tel que présenté ci-dessus, avec :

- 18 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

TRAVAUX-FINANCES : Plan de financement – Maison des Assistantes Maternelles – Saint-Pardoux

Au vu des modifications techniques et financières récentes et avec la possibilité de solliciter un nouveau financeur, Monsieur le Maire propose un nouveau plan de financement suivant :

Nature dépenses	Montant H.T.	Nature recettes	Montant H.T.
Prestation maîtrise d'œuvre	28 315,00	Etat DETR 2021 (40%)	157 957,81
Etudes techniques (sol, CSPS...)	17 535,00	Etat DSIL 2021 (20%)	78 987,91
Acquisitions foncières	23 500,00	Etat FNADT 2021 (17,5%)	73 386,25
Travaux	350 000,00	Europe LEADER	25 000,00
		Commune Autofinancement (20 %)	84 018,03
TOTAL DEPENSES H.T	419 350,00	TOTAL RECETTES H.T	419 350,00

Monsieur le Maire présente le plan de financement, avec des montants TTC, à savoir :

Nature dépenses	Montant TTC	Nature recettes	Montant TTC
Prestation maîtrise d'œuvre	33 978,00	Etat DETR 2021 (40%)	157 957,81
Etudes techniques	21 042,00	Etat DSIL 2021 (20%)	78 987,91
Acquisitions foncières	23 500,00	Etat FNADT 2021 (17,5 %)	73 386,25
Travaux	420 000,00	Europe LEADER	25 000,00
		Commune Autofinancement (40%)	163 188,03
TOTAL DEPENSES TTC	498 520,00	TOTAL RECETTES TTC	498 520,00

TRAVAUX-FINANCES : Plan de financement – Maison des Assistantes Maternelles – Saint-Pardoux (suite)

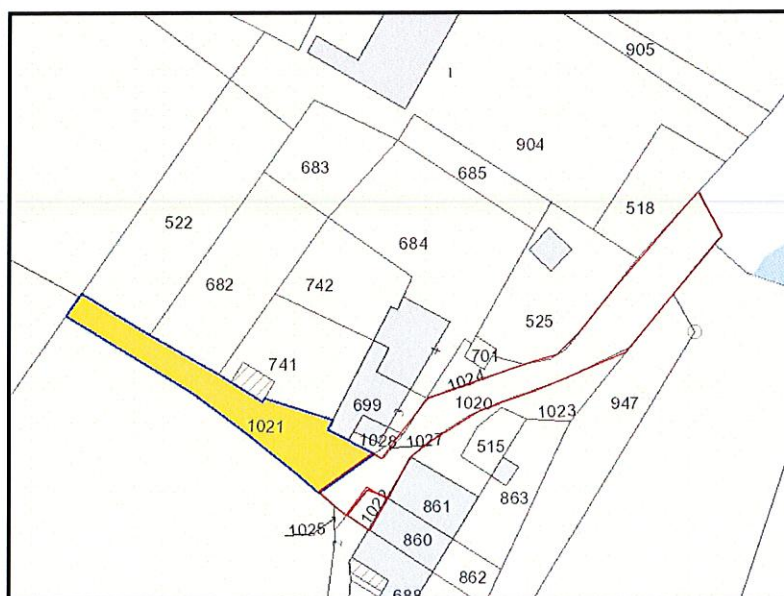
Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur les plans de financement détaillés ci-dessous, avec des montants hors taxes et des montants toutes taxes comprises, pour le projet de construction d'une maison des assistantes maternelles, avec :

- 18 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

VOIRIE : Rétrocession parcelles entre la commune et des administrés – La Russilière - Soutiers

Le bureau municipal a été sollicité, par un administré de Soutiers, au village la Russilière, pour un échange de divers terrains, à l'euro symbolique, acté oralement avec la mandature précédente de la commune de Soutiers.

Sur le plan ci-dessous, la commune ferait l'acquisition des parcelles 318B1020, 318B1021 et 318B1022, déjà bornées actuellement.



Deux autres cessions, entre personnes privées, pourraient avoir lieu, pour les parcelles 318B701 ET 318B1023. Le bureau municipal va solliciter donc, par écrit, l'avis des différents habitants concernés dans ce village, pour authentifier les accords oraux déjà échangés.

Concernant les acquisitions futures, par la commune, les frais de bornage et de notaire sont à la charge de la Municipalité.

Après discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la reprise des terrains cadastrés actuellement 318B1020, 318B1021 et 318B1022, sur la commune de Soutiers, pour l'euro symbolique et les conditions susvisées, avec :

- 18 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2021-12-01

FINANCES : Clôture budget annexe 'Village des Chaumes'

La Municipalité a vendu la dernière parcelle du village des Chaumes, au profit de Monsieur HERVIOU et de Madame MASSETEAU (délibération n° 2021-11-08 du 8 novembre 2021).

Ainsi, comptablement, le budget qui se rapporte à ce lotissement n'a plus lieu d'être. Monsieur le Maire propose de le clôturer, avec un effet au 31 mars 2022, pour laisser le temps aux diverses démarches administratives auprès du notaire et pour la dernière déclaration de TVA.

Après discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer la clôture du budget annexe 'Village des Chaumes', pour un effet au 31 mars 2022, avec :

- 18 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

FINANCES : Clôture régie de recettes 'photocopies-animations communales'

La gestion financière de la régie de recettes 'photocopies-animations communales' a posé récemment des problèmes de gestion comptable, au service de la mairie.

En effet, dorénavant, il est nécessaire de déposer les règlements en chèque en trésorerie de Coulonges sur l'Autize, alors que les espèces sont à déposer à Saint-Maixent l'Ecole.

De plus, l'agent régisseur de recettes, a noté une diminution des recettes, depuis plusieurs années. Le bilan est le suivant :

Année 2019		Année 2020		Année 2021	
Associations	Particuliers	Associations	Particuliers	Associations	Particuliers
226,55	46,35	163,50	73,50	108,65	40,50

Au vu des nouvelles pratiques numériques et de l'accès à l'informatique à l'agence postale, le bureau municipal propose de supprimer le service de photocopies pour les particuliers et de suggérer aux associations une facturation à l'année, avec un décompte précis des photocopies réalisées au cours de l'année.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer la clôture de la régie de recettes 'photocopies-animations communales', avec un effet au 31 décembre 2021 et une nouvelle gestion avec les associations, à compter du 1^{er} janvier 2022, avec :

- 18 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2021-12-01

FINANCES : Décisions modificatives – Budget principal 2021

Pour favoriser une fin d'exercice comptable sereine, le bureau municipal propose la décision modificative suivante numéro 2, sur le budget principal 2021 :

CREDITS A OUVRIR

Opération	Chapitre	Article	Nature	Montant
13	21	2111	Terrains nus	20 000,00

CREDITS A REDUIRE

Opération	Chapitre	Article	Nature	Montant
020	020	OPFI	Dépenses imprévues	20 000,00

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer la décision modificative numéro 2, tel que présentée ci-dessus, avec :

- 18 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

De plus, pour la clôture de l'exercice comptable, la trésorerie nous demande une décision modificative numéro 3, sur le budget 2021, pour provisionner de manière obligatoire, par prudence, lorsqu'un risque financier est encouru. A ce jour, le montant des restes à recouvrer pour les années 2019 et antérieurs s'élève à 4 778,44 euros. Le risque financier, à hauteur de 15%, est évalué à 716,77 euros.

CREDITS A OUVRIR

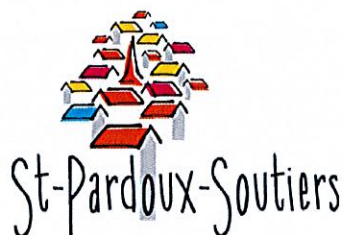
Chapitre	Article	Nature	Montant
68	6817	Dotations aux provisions des actifs circulants	1 000,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Nature	Montant
022	022	Dépenses imprévues	1 000,00

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer la décision modificative numéro 2, tel que présentée ci-dessus, avec :

- 18 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2021-12-01

RESSOURCES HUMAINES : Définition emploi coordinateur.trice bibliothèque communale

Une réunion, autour de la mutualisation « Lectures nomades », a eu lieu le jeudi 2 décembre, en présence de Mesdames GRANIER et STHEMER et Monsieur FRADIN pour Mazières-en-Gâtine, de Mesdames Guilbot et BALOGE pour Saint-Lin, de Madame MOREAU et Monsieur RUSSEIL pour Verruyes et en présence de Madame Madé GUITTON, Directrice de la bibliothèque départementale et en présence de Lydie BARATON, d'Aurélié NOIRTAULT et de Monsieur le Maire.

En sus de la présentation du travail de préparation en comités techniques, le questionnement du jour portait sur la création d'un poste de coordinateur.trice du réseau des bibliothèques communales, financée par les 4 communes. L'agent intercommunal aurait la fonction de coordinatrice entre les 4 bibliothèques municipales, animatrice du service municipal proposé pour le côté technique (par exemple, le portail du Département pour la réservation de livres) et pour mettre en place des ateliers proposés aux habitants.

Le temps de travail hebdomadaire proposé serait de 12 à 16 heures. Le coût de cet emploi, environ 12 000 euros par an, serait divisé par moitié, entre les 4 communes. L'autre moitié serait partagée au prorata du nombre des habitants de chaque commune. Ainsi, pour notre commune, le coût annuel serait de 4 000 euros environ.

Monsieur le Maire souligne le danger potentiel qu'une commune soutienne seule le recrutement. En cas d'arrêt de ce service intercommunal, la charge du personnel impacterait le budget d'une seule commune. Ainsi, il propose la création d'un syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU), pour cette mutualisation des bibliothèques.

Monsieur GUINARD demande si une fiche de poste a été écrite pour ce nouveau poste. Monsieur le Maire répond que la fonction de bibliothécaire est bien définie, dans la fonction publique territoriale, avec un grade de catégorie C.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la création d'un poste de coordinateur. Trice, pour la mutualisation des 4 bibliothèques, avec :

- 18 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur les modalités de recrutement d'un coordindateur.trice, telles que présentées ci-dessus, avec

- 18 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la création d'un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique, pour la mutualisation de l'emploi des 4 bibliothèques, avec :

- 18 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2021-12-01

Informations et questions diverses

- *Emmanuel ROUSSELOT* présente les détails d'un projet possible de création de MARPA, pour la population vieillissante encore autonome. Le projet structurant est porté par la MSA, selon une charte technique et financière bien précise. Peu de MARPA ont été créées dans notre département, alors que ce dispositif est bien développé dans le département de la Vendée, par exemple.
La MSA apporte son label et le conseil, lors de l'élaboration de l'avant-projet. C'est à la Municipalité d'apporter le financement, soit environ 3 000 000 euros, pour 30 logements maximum, mis uniquement en location. Le projet peut être financé, grâce notamment au label et à l'expertise de la MSA, à hauteur de 60 000 euros. D'autres financements peuvent être demandés. Une visite par les élus sera programmée, sur la commune de Cersay, au cours du mois de janvier 2022.
- *Martin MOREAU* évoque une réunion autour de la question concernant la construction d'une halle de sports. Le questionnaire à destination des habitants a révélé un souhait conséquent d'utiliser un éventuel nouvel espace sportif pour de multiples utilisations associatives et culturelles. Des contacts avec trois constructeurs vont être pris au cours du mois de janvier 2022. Ce possible nouveau projet structurant comprenant une halle de sport et un demi terrain synthétique avoisinerait le million d'euros.
- *Marie-France TALINEAU* et *Joël BONNET* s'interrogent sur le dossier de la construction du restaurant scolaire, qui leur semble plus prioritaire que la construction d'une halle de sports, par exemple. Monsieur le Maire répond que les contours du foncier ne sont pas encore bien définis, malgré des acquisitions récentes. *Martin MOREAU* précise qu'au vu du nombre important de projets d'investissement envisagés sur la commune, une réflexion est nécessaire pour définir l'ordre de priorité des projets structurants.
- *Monsieur le Maire* évoque une future manifestation prévue, autour de la chanson française, le **22 janvier 2022**. Le maif numérique tour est prévu les **4 et 5 février** prochains, sur la notion de l'utilisation du numérique et ses diverses potentialités. Avec *Maryse DAOUX*, une réflexion est en cours pour une exposition, au foyer rural, courant **mars**. Une gratiféria va se dérouler, au mois de **juin 2022**. La Fête de la Musique se prépare ; des groupes ont déjà répondu présents. Deux soirées musicales le 15 juillet et le 5 août seront organisées : « les soirées sous les chênes ».
- *Joël BONNET*, *Jacky FAVREAU* et *Jean-Luc GUINARD* évoquent une réunion au SMC (Syndicat Mixte à la Carte), sur le sujet de la réduction des biodéchets (180 kg/an/habitant) par différentes méthodes et également l'instauration de la taxe incitative pour l'enlèvement des ordures ménagères. La taxe incitative peut générer une baisse de 30% des volumes ramassés.
- Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 6 janvier 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0h03.

Le Maire,
Johann BARANGER